

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 20 janvier 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

17/1 Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er décembre 2016.

17/2 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles

Le Conseil L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Municipal

prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17/3 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'acter les démissions et nominations des conseillers de quartier.

17/4 Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux

Adopté à opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et

l'unanimité de transformation) pour l'année 2017.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales et du paragraphe 2.1.2. du chapitre II de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation de pouvoir au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunt, produits de couverture et de transformation) pour l'année 2017 dans les conditions déterminées dans la présente délibération. Par ailleurs, en matière d'endettement, il est dressé un bilan de l'année 2016 et proposé une stratégie pour l'année 2017.

17/5 Indemnités des élus.

Adopté à

l'unanimité A la suite de la démission de Madame Isabelle DULIN et de Madame Anny LESEUTTE de leurs fonctions de conseillère communale déléguée de la Commune associée d'Hellemmes, Monsieur Sébastien GAVORY et Madame Jodie CHENET sont devenus Conseillers Communaux délégués de la Commune associée d'Hellemmes à compter respectivement du 2 et 15 novembre 2016. Il est demandé au Conseil Municipal de prévoir le versement d'une indemnité correspondant à l'exercice des fonctions susvisées.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

17/6 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement**
Adopté à **aux associations sportives - Ecoles de sports - Année 2017.**
l'unanimité

Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 957 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d'encourager ces pratiques sportives, la Commune d'Hellemmes a prévu une enveloppe de 8.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la répartition et le versement de ces subventions.

17/7 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement**
Adopté à **aux associations sportives - Année 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont ainsi sollicité un soutien financier afin de proposer des activités de qualité à la population. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 59.650 €

17/8 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement**
Adopté à **à l'association "Amicale des volontaires du sang" - Année 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 381 € à l'Amicale des volontaires du sang.

17/9 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations**
Adopté à **supérieures à 23.000 €- Année 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Plusieurs associations ont ainsi sollicité la Commune et dépassent, de par la multiplicité des actions mises en place, le seuil de 23.000 € Ainsi, conformément à l'instruction comptable M14, il y a lieu de prévoir une délibération distincte. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions.

**17/10 Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement
Adopté à aux associations oeuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture –
l'unanimité Année 2017.**

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ces domaines. Plusieurs associations ont à ce titre sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 72.779 €

**17/11 Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Versement de
Adopté à subventions de fonctionnement à l'OCCE du Nord - Année 2017.
l'unanimité**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires ainsi qu'une dotation permettant aux équipes enseignantes de souscrire des abonnements à diverses revues, fichiers ou matériels didactiques. Pour 2017, le montant de cette aide est de 3.849 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

**17/12 Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Versement de
Adopté à subventions affectées aux projets de l'OCCE du Nord - Année 2017.
l'unanimité**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord. L'aide de la Commune permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le financement de ces actions, pour un montant total de 18.947 €

**17/13 Groupe scolaire Rostand à Lille-Hellemmes - Autorisation de signature du marché
Adopté à de maîtrise d'œuvre.
l'unanimité**

La Ville a lancé un concours de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe en charge des travaux de construction du nouveau groupe scolaire Rostand. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché à intervenir.

**17/14 Commune associée d'Hellemmes - Dénomination de la voie nouvelle reliant la
Adopté à rue Dewasne à la rue Chanzy.
l'unanimité**

Le projet de construction de 109 logements, d'une partie de trame verte et d'une voie nouvelle, dit projet "Imaginéo", est en cours d'achèvement. L'allée piétonne reliant la rue Dewasne à la rue Chanzy, créée lors du projet et rétrocédée ensuite à la Ville, doit être dénommée. Le Conseil de quartier Barrière Boldoduc propose d'attribuer le nom d'"Allée Roland Cuvelier" à cette voie nouvelle. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de dénommer "Allée Roland Cuvelier" la voie piétonne reliant la rue Dewasne à la rue Chanzy.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

- 17/15** **Commune associée de Lomme - Subvention 2017 à la Section du Centre**
Adopté à **Communal d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme.**
l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1.208.000 € à la Section du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2017.
- 17/16** **Commune associée de Lomme - Subventions 2017.**
Adopté à la
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations au titre de l'année 2017.
- 17/17** **Commune associée de Lomme - Commission extra-municipale "Patrimoine et**
Adopté à **mémoire" - Composition - Modification.**
l'unanimité
- Par délibération n° 15/133 du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a fixé la composition de la commission extra-municipale "Patrimoine et mémoire" de la Commune associée de Lomme. A la suite de la démission de Madame Véronique Paraboschi de son mandat de conseiller communal, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la nouvelle composition de la commission extra-municipale "Patrimoine et mémoire" de la Commune associée de Lomme.
- 17/18** **Commune associée de Lomme - Commission extra-municipale "Vivre la Ville" -**
Adopté à **Composition - Modification.**
l'unanimité
- Par délibération n° 15/134 du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a fixé la composition de la commission extra-municipale "Vivre la ville" de la Commune associée de Lomme. A la suite de la démission de Mme Véronique Paraboschi de son mandat de conseiller communal, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la nouvelle composition de la commission extra-municipale "Vivre la ville" de la Commune associée de Lomme.
- 17/19** **Commune associée de Lomme - "Permis de végétaliser" le domaine public –**
Adopté à **Gratuité.**
l'unanimité
- La Commune associée de Lomme souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public, en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication, notamment des habitants, des associations et des conseils de quartier, en donnant une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public, appelée "permis de végétaliser", d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de douze ans, à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la délivrance de ces "permis de végétaliser".

**17/20 Commune associée de Lomme - Requalification des espaces publics de l'avenue
Adopté à de la République - Groupement de commandes entre la Métropole Européenne
l'unanimité de Lille (MEL) et la Ville pour le marché de maîtrise d'œuvre - Modification de
la délibération n° 16/32 du 22 janvier 2016.**

Par délibération n° 16/32 du 22 janvier 2016, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire ou l'élu délégué à signer une convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification de l'avenue de la République à Lomme. L'enveloppe financière pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre, fixée par la convention de groupement de commandes annexée à cette délibération, est la suivante : 90 000 €HT pour la part MEL et 47 950 €HT pour la part Ville. Une erreur matérielle s'est glissée au huitième alinéa de la délibération n° 16/32 du 22 janvier 2016, qui prévoyait, de façon erronée, que l'enveloppe financière pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre est de 56.000 €HT pour la part MEL et 12.880 € HT pour la part Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de rectifier cette erreur matérielle en modifiant, en conséquence, la délibération n° 16/32 du 22 janvier 2016.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17/21 Adopté à l'unanimité 6ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Subvention 2017.

Le PLIE de Lille, créé en 1990, était le 1er PLIE de France et a entamé sa 6ème programmation en lien avec le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre d'un protocole qui sera signé entre l'État, la Région et la Ville pour la période 2016-2020. Au regard de l'influence, de la complexité de gestion et des exigences accrues du FSE sur les projets mis en place, des multiples actions d'accompagnement (Initiative pour l'Emploi des Jeunes, Garantie Jeunes...) et des mesures en faveur du public Jeune (Emploi d'avenir...), conjuguées entre autre à une croissance importante du chômage des seniors, il était nécessaire d'apporter de nouvelles orientations pour le PLIE. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 760.000 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.

17/22 Adopté à l'unanimité Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes – Subvention 2017.

Dans le cadre du partenariat entre l'association dénommée Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE) et la Ville de Lille, une convention d'objectifs est établie pour l'année 2017. Elle précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du programme d'actions de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement, à l'association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, d'une subvention de 225.003 € dont une avance de 180.000 € versée à la signature de la convention financière 2017. Le solde 2017 sera versé, après justification par la structure de la réalisation de son plan d'actions en s'appuyant sur un bilan, qualitatif et quantitatif, détaillé transmis par l'association à la Ville de Lille.

17/23 Adopté à l'unanimité Association Réussir la Mission Locale de Lille - Subvention 2017.

L'association Réussir la Mission Locale de Lille assure des services d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité. Afin d'assurer la continuité de la mission de l'association Réussir la Mission Locale de Lille, et dans l'attente du rapport d'activité et des comptes certifiés 2016, il est demandé au Conseil Municipal le versement, pour l'année 2017, d'une avance de 1.120.030 € à la structure, au titre de la mise en place de son programme d'actions 2017. Le solde d'un montant maximal de 411.920 € sera versé à réception du rapport d'activité 2016, des comptes certifiés 2016 de Réussir la Mission Locale de Lille et après justification par la structure de la réalisation de son plan d'actions en s'appuyant sur le bilan qualitatif et quantitatif, détaillé transmis par l'association à la Ville de Lille. Pour la délégation Relations Internationales, le solde sera versé à réception des justificatifs liés au nombre de jeunes envoyés et accueillis en mobilité et des frais liés à leurs hébergement et formation. La subvention globale maximale s'élève à 1.531.950 € dont 1.450.950 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme.

17/24 **Projet européen TAST'in FIVES (Transforming Areas with Social Talents :
Adopté à la** **Feed, Include, Value, Educate, Share) - Initiative européenne "Actions innovatrices**
majorité **urbaines" - Contrat de subvention - Convention de partenariat – Ouverture d'un**
emploi permanent de chef de projet au recrutement éventuel d'un-e agent-e
contractuel-le compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil recherché.

En tant qu'autorité urbaine, chef de file du projet TAST'in FIVES, lauréat de l'initiative européenne "Actions Innovatrices Urbaines", la Ville de Lille pilote la mise en œuvre du projet, coordonne les activités et anime le partenariat. Elle accepte les dépenses et les recettes liées à l'exécution du projet pendant trois ans, comme mentionné dans le contrat de subvention signé avec l'autorité de gestion, et dans la convention de partenariat fixant les obligations réciproques, les engagements et les responsabilités des partenaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de subvention entre la Ville, autorité urbaine principale, et la Région des Hauts-de-France, entité mandatée de l'Initiative, et la convention de partenariat entre la Ville de Lille, autorité urbaine principale, et les partenaires du projet et d'approuver l'ouverture d'un emploi permanent de chef de projet européen au recrutement éventuel d'un agent contractuel.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

17/25 Contrat de Ville d'agglomération (2015-2020) - Programmation 2017 - Adoption.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la programmation du Contrat de Ville d'Agglomération 2017. Cette programmation comprend 218 actions sur les thématiques des conditions de vie paisibles, de l'accompagnement des jeunes en difficulté, du développement économique/emploi/formation/insertion, du soutien aux parcours éducatifs (0-16 ans), de la santé et de l'habitat et parcours résidentiels. Elle s'élève pour la Ville à 1.499.102 € dont 1.141.034 € au titre de la délégation Politique de la Ville.

17/26 Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir et adultes relais - Subventions -

Adopté à Conventions.

l'unanimité

La Ville de Lille propose de soutenir le co-financement de 7 emplois aidés (5 emplois d'avenir et 2 adultes relais) au sein de trois structures associatives.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Lise DALEUX

NATURE EN VILLE

17/27 **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) - Convention**
Adopté à **d'objectifs et d'attribution de subvention pour l'exercice 2017.**
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) dans le cadre de la convention de partenariat 2015-2017. La Ville propose de reconduire une subvention globale de 164.500 € à la MRES pour l'année 2017, soit 90.000 € pour l'intendance et l'animation de la MRES (gestion du bâtiment et de ses services aux associations et au public) et 74.500 € dans le cadre de la contribution et du soutien aux politiques de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et d'attribution de subvention pour l'année 2017 entre la MRES et la Ville.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

17/28 **Quartier de Lille Centre - Projet de requalification de la rue de Paris - Lancement**
Adopté à **d'une concertation préalable par la MEL - Avis.**
l'unanimité

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain susceptible de modifier la vie des habitants et des usagers, la Métropole Européenne de Lille, en partenariat avec la Ville de Lille, souhaite engager une concertation préalable sur le projet de requalification de la rue de Paris. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au lancement et aux modalités de la concertation préalable, portée par la Métropole Européenne de Lille, concernant le projet de requalification de la rue de Paris.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

17/29 **Projet MEsures DIagnostiques de la qualité SONore en Ville (MEDISOV) –**
Adopté à **Accord de consortium.**
l'unanimité

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille participe à un projet de recherche visant à déployer un réseau de capteurs spécifiques afin de surveiller la qualité des ambiances sonores sur des secteurs d'études précis (Projet MEDISOV). Aujourd'hui, il est proposé de signer un accord de consortium entre la Ville et les différentes parties prenantes du projet MEDISOV afin, notamment, de définir la propriété intellectuelle et de fixer les conditions d'utilisation et d'exploitation des connaissances antérieures et nouvelles dans le cadre du projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet accord de consortium.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Charlotte BRUN

PROJET EDUCATIF GLOBAL

17/30 **Dispositif Parler Bambin - Essaimage national - Convention de partenariat entre**
Adopté à l'unanimité **l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) et la Ville.**

La Ville de Lille souhaite s'engager, aux côtés de l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), dans le programme national d'essaimage et de recherche scientifique du dispositif Parler Bambin. Considérant les actions initiées et conçues par la Ville de Lille et l'ANSA en fonction de leurs compétences respectives, les deux parties sont convenues de nouer ce partenariat au travers d'une convention. Cette convention fixe les engagements et obligations de chacune des parties et le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'ANSA et la Ville.

17/31 **Nouvelles activités périscolaires (NAP) - Subventions complémentaires aux**
Adopté à l'unanimité **associations Léo Lagrange Nord Ile-de-France et X2000 - Avenants aux conventions d'objectifs 2016-2017.**

Dans le contexte du dépôt de bilan de l'association Chti Terenga, la Ville souhaite confier à l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France la reprise de deux modules des nouvelles activités périscolaires (NAP) aux 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2016/2017. Dans le contexte d'une forte demande sur des modules numériques, la Ville de Lille souhaite également confier à l'association X2000 trois modules NAP au 2ème trimestre de cette même année scolaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 2.246 € à l'association Léo Lagrange et d'une subvention complémentaire de 4.443 € à l'association X2000 pour la réalisation de ces actions.

17/32 **Lille éduc - Informatique dans les écoles - Mise à disposition des enfants et des**
Adopté à l'unanimité **professionnels des écoles maternelles et élémentaires d'outils numériques.**

Le Projet Educatif Global a initié un plan informatique visant à donner accès aux nouvelles technologies aux enfants des écoles lilloises sur les temps scolaires péri et extra scolaires. Une déclinaison de ce plan est la mise à disposition d'outils numériques auprès des enfants et des professionnels : installation de tableaux blancs interactifs au sein d'écoles élémentaires et des classes de grande section des écoles maternelles, développement du dispositif « écoles connectées ». Le projet a débuté à l'été 2011 et sa réalisation est plus que convaincante. La Ville souhaite poursuivre cette opération en 2017 dans les écoles suivantes : Boufflers, Lalo-Clément, Lakanal, Wicar et P'tits Pouchins. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce projet, dont le coût estimatif est évalué à 40.205 € et pour lequel la Ville va solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 11.000 €

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

17/33 **Plan de lutte contre les discriminations - Droits de l'homme - Accès au droit –**
Adopté à la 1^{ère} répartition 2017.
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 19.000 € pour le financement de 5 actions au titre du plan de lutte contre les discriminations et de promotion de droits de l'humain.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Franck HANOH

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

17/34 Plan d'actions de prévention – 1^{ère} programmation 2017.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la première programmation 2017 du plan d'actions de prévention de la délinquance du CLSPD, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 463.015 €

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

17/35 Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

Adopté à l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage, ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Cinq de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Akim OURAL

ECONOMIE NUMÉRIQUE

17/36 **Développement des usages et services numériques - Demande de subvention**
Adopté à **auprès du FEDER - Convention de partenariat entre la MEL, chef de file, et**
l'unanimité **les communes partenaires du projet.**

Par délibération n° 16/495 du 7 octobre 2016, le Conseil Municipal a demandé à la Métropole Européenne de Lille (MEL) d'inscrire trois projets lillois de développement des usages et services numériques au dossier de demande de subvention au titre du FEDER que la Métropole devait présenter à l'automne 2016 à la Région des Hauts-de-France, autorité de gestion des fonds FEDER. Dans le cadre de cette demande de subvention déposée par la MEL pour son compte et celui de quatre villes partenaires (Lille, Marcq-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing), l'ensemble des parties doivent conclure une convention de partenariat précisant, notamment, leurs obligations respectives, qui sera annexée à la convention entre la MEL, chef de file, et la Région des Hauts-de-France, autorité de gestion. Cette convention est une pièce indispensable à fournir au moment du dépôt de dossier pour que l'opération soit instruite et validée lors du comité unique de programmation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL, chef de file, et les autres partenaires du projet.

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

17/37 **Subventions aux opérateurs Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques.**
Adopté à
l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 95.000 €

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

17/38 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à la majorité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 9.645.199 €

17/39 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir, d'autoriser la poursuite des prêts consentis par anticipation et d'accepter les modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.

17/40 Adhésion de la Ville à l'association Like pour l'année 2017 - Règlement de la cotisation.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite adhérer à l'association Like dans le cadre de sa politique culturelle. Il est demandé au Conseil Municipal de décider cette adhésion et d'autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2017, d'un montant de 1.060 €

17/41 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics

Adopté à

l'unanimité

lillois - Approbation du compte de gestion du Trésorier principal pour l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016.

17/42 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics

Adopté à

l'unanimité

lillois - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif et les résultats définitifs du budget de la régie pour l'exercice 2016, le résultat global de clôture excédentaire s'élevant à 61.703,40 €

17/43 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics
Adopté à lillois - Affectation des résultats de l'exercice 2016.
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats proposés.

17/44 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics
Adopté à lillois - Adoption du budget primitif 2017.
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2017 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, par nature et par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement et d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter des participations financières auprès de tous types de partenaires.

17/45 City Pass - Convention de mise à disposition de matériel proposée par la
Adopté à Métropole Européenne de Lille pour la dématérialisation du City Pass.
l'unanimité

Le Conseil Municipal a autorisé, le 1er décembre 2016, la signature d'une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Lille pour la reconduction du dispositif de développement d'un City Pass dans les musées municipaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence promotion du tourisme, la Métropole Européenne de Lille assure, à compter de 2017, la maîtrise d'ouvrage de la dématérialisation de ce City Pass, en mettant à disposition le matériel technique nécessaire. Pour cela, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de matériel.

17/46 Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Métropole Européenne de
Adopté à Lille pour la C'Art.
l'unanimité

Initié en 2013, le pass musée dématérialisé (la C'art) permet un accès illimité aux équipements culturels participant au dispositif à tout détenteur de celui-ci. Suite à la décision de son comité de pilotage, les membres de ce réseau ont décidé d'y accueillir l'Institut du Monde Arabe - Tourcoing, la Condition Publique de Roubaix et le Musée de Fromelles. Suite à cela, la grille tarifaire ainsi que la clef de répartition des recettes sont adaptées pour prendre en compte cet élargissement du dispositif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de partenariat passé avec la MEL par délibération n° 13/456 du 28 juin 2013.

17/47 Ville de Lille - Grand Sud - Convention de partenariat avec le Centre social
Adopté à Lazare Garreau et le Centre social de l'Arbrisseau.
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite reconduire le partenariat avec le Centre social Lazare Garreau et l'étendre au Centre social de l'Arbrisseau afin de participer, dans le cadre de l'équipement du Grand Sud, au développement du quartier de Lille-Sud, à l'organisation et à l'accueil des centres de loisir artistique des trois centres sociaux du quartier pendant les vacances scolaires et à l'organisation d'événements participatifs sur le quartier de Lille-Sud tels que : « Nos Quartiers d'été », festivals, animations d'été ou repas de quartier à thématique culturelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention fixant les modalités de mise en place de ce partenariat.

- 17/48 Palais des Beaux-Arts - Mécénat des époux Delesalle Ngoubo-Ngangue.**
Adopté à l'unanimité Monsieur et Madame Ngoubo-Ngangue-Delesalle souhaitent faire donation d'une collection de 15 pièces de faïences anciennes au bénéfice du Palais des Beaux-Arts de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mécénat.
- 17/49 Palais des Beaux-Arts - Convention triennale de mécénat avec le Crédit du Nord relative aux Open Museums.**
Adopté à l'unanimité Le Crédit du Nord souhaite apporter son soutien aux expositions "Open Museum" via une convention triennale de mécénat visant à soutenir les trois prochaines occurrences de cette exposition, pour un montant de 40.000 € par an.
- 17/50 Palais des Beaux-Arts - Open Museum Alain Passard.**
Adopté à l'unanimité Après AIR, le collectif Interduck et Zep, le Palais des Beaux-Arts accueille le chef étoilé Alain Passard dans le cadre de la quatrième édition de l'Open Museum.
- 17/51 Palais des Beaux-Arts - Concession du café restaurant - Fixation du montant de la redevance.**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre de la rénovation de son atrium, le Palais des Beaux-Arts souhaite renouveler l'occupation de son espace de café-restauration, par voie de concession domaniale. La Commission de Délégation de Services Publics s'est prononcé sur le candidat. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance.
- 17/52 Palais des Beaux-Arts - Concession de l'espace boutique et librairie - Fixation du montant de la redevance.**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre de la rénovation de son atrium, le Palais des Beaux-Arts souhaite renouveler l'occupation de son espace de librairie-boutique, par voie de concession domaniale. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance.
- 17/53 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Groupe A – Coopérative culturelle - Projet Chimère.**
Adopté à l'unanimité L'association Groupe A - Coopérative culturelle souhaite développer un nouveau volet de son projet "Chimère" au Musée d'Histoire Naturelle. Le collectif propose ainsi de créer une œuvre artistique - une chimère, animal fantastique hybride - inspirée des collections du Musée d'Histoire Naturelle et de l'imaginaire des publics qui contribueront à l'œuvre, témoignant ainsi de l'espace mental du territoire local. L'œuvre serait exposée dans les espaces d'exposition permanente du 18 mai au 18 septembre 2017. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat y afférant.
- 17/54 Musée d'Histoire Naturelle - Tarification de produits proposés à la vente à la boutique du musée.**
Adopté à l'unanimité Le Musée d'Histoire Naturelle souhaite proposer de nouveaux articles à la vente. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de vente de ces articles.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

17/55 **Subventions aux associations d'éducation au développement, solidarité internationale et réseaux d'éducation au développement.**
Adopté à la majorité

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale et d'éducation au développement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions suivantes : 17.600 € à l'association Le Partenariat pour son centre Gaïa, 36.113 € à la Fondation de Lille et 25.000 € à l'association Cap solidarités.

17/56 **Coopération Européenne - Attribution de subventions.**

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de sa politique de coopération avec ses villes partenaires européennes, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions suivantes : 5.000 € au Goethe Institut, 2.000 € au lycée Pasteur, 2.000 € au collège Boris Vian et 1.625 € à l'association ESN Lille.

17/57 **Coopération Lille - Saint-Louis du Sénégal - Attribution de subventions.**

Adopté à la majorité

Dans le cadre de sa politique de coopération avec Saint-Louis du Sénégal, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions suivantes : 3.000 € à Actions Baggio TS et 22.116 € à l'association Le Partenariat pour le projet Biogaz.

17/58 **Coopération Lille-Naplouse - Attribution de subventions.**

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de sa politique de coopération avec Naplouse, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions suivantes : 1.900 € à l'association Mailing Blog, 3.500 € à la compagnie XY et 14.000 € à l'association Amitié Lille Naplouse.

17/59 **Projet européen MOLOC (Morphologies urbaines bas carbone) - Programme**
Adopté à **Interreg Europe - Contrat de subvention - Convention de partenariat – Ouverture**
l'unanimité **d'un emploi permanent de chef de projet au recrutement éventuel d'un-e agent-e**
contractuel-le compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil recherché.

La Ville de Lille est chef de file du projet européen MOLOC (Morphologies urbaines bas carbone), dans le cadre du programme européen Interreg Europe. Ce projet réunit les partenaires suivants : Ville de Turin (Italie), Ville de Hambourg (Allemagne), Ville de Suceava (Roumanie), Centre Minier de Katowice (Pologne) et Energy Cities (partenaire transversal). En tant que chef de file, la Ville de Lille pilote le projet, coordonne les activités et anime le partenariat local et européen, pour une durée de projet de 3 + 2 ans, conformément au contrat de subvention et à la convention de partenariat joints à la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le contrat de subvention entre la Ville, chef de file du projet, et la Région des Hauts-de-France, autorité de gestion, et la convention de partenariat entre la Ville de Lille, chef de file, et les partenaires du projet et d'approuver l'ouverture d'un emploi permanent de chef de projet au recrutement éventuel d'un agent contractuel.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

17/60 **Quartier de Lille-Sud - Nouveau Programme National de Renouveau**
Adopté à **Urbain (NPNRU) - Convention de groupement de commandes entre la MEL,**
l'unanimité **Lille Métropole Habitat et la Ville.**

Le quartier de Lille-Sud a fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) 1. Afin d'assurer une continuité des actions dans ce secteur, le site de la résidence Faubourg d'Arras a été ciblé comme prioritaire par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Il s'agit donc de lancer une étude urbaine en groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille (MEL), Lille Métropole Habitat (LMH), bailleur sur ce site, et la Ville de Lille, pour définir le projet de résidentialisation et de requalification des espaces publics. Le montant estimé de cette étude est de 40.000 €HT, soit 48.000 €TTC, la Ville y contribuant à hauteur de 24 % du montant TTC, soit 11.520 € TTC, avant reversement de subventions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL, LMH et la Ville y afférent.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

17/61 **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique**
Adopté à **(FIPHFP) - Projet de nouvelle convention de partenariat entre le Fonds et la**
l'unanimité **Ville pour les années 2017-2020 - Demande de subvention auprès du FIPHFP.**

La Ville de Lille met en œuvre, depuis de très nombreuses années, une politique des ressources humaines qui veille à développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle est engagée, depuis 2009, dans un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui s'est matérialisé par la signature de deux conventions successives : 2009/2013 et 2013/2016. Les bilans des deux premières conventions ont montré la diversité et la richesse des actions menées au sein de la collectivité. Il est proposé de solliciter auprès du FIPHFP la poursuite du partenariat dans le cadre d'une troisième convention visant à assurer la continuité de ces actions, recentrées en priorité sur les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi et de les compléter par des projets nouveaux dans le cadre d'une troisième convention.

17/62 **Action sociale à destination du personnel municipal - Restauration -**
Adopté à **Conventionnement avec un restaurant administratif.**
l'unanimité

Certains agents, en raison de leur éloignement géographique et/ou leurs horaires de travail, n'ont pas accès au restaurant municipal. Un travail a été engagé afin d'identifier sur le territoire de Lille, des lieux de restauration collective qui leur permettraient de déjeuner près de leur lieu de travail. Les services de la Préfecture de Lille disposent d'un restaurant administratif à l'Hôtel de Police de Lille susceptible d'accueillir des agents municipaux. La Ville, au titre de son action sociale, se propose de conclure une convention avec le service gestionnaire de ce restaurant et de verser une participation au prix des repas que les agents municipaux identifiés y prendront.

17/63 **Convention financière 2017 entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales**
Adopté à **du personnel de la Ville.**
l'unanimité

Une convention cadre entre le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville (COS) et la Ville a été conclue le 26 février 2016 afin de définir les relations entre le COS et la Ville pour la période 2016/2020. Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre conformément à ses statuts, et prévoit la signature d'une convention financière annuelle. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention financière entre le COS et la Ville au titre de l'année 2017 et le versement d'une subvention de 928.000 € au titre de cette année 2017.

RESSOURCES HUMAINES

17/64 Ouverture d'un emploi permanent de médecin de prévention au recrutement éventuel d'un-e agent-e contractuel-le compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil recherché.
Adopté à l'unanimité

En raison de la pénurie de praticiens qualifiés dans la médecine de prévention, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que l'emploi de médecin de prévention soit occupé par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

17/65 Commune associée de Lomme - Chef de projet "Pôle des Cultures Numériques", transition numérique et nouvelles intelligences du territoire - Ouverture d'un poste permanent au recrutement éventuel d'agents contractuels.
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a adopté, par délibération du 17 juin 2016, le projet de Pôle des Cultures Numériques porté par la Commune associée de Lomme. Afin de piloter ce projet ambitieux, il est nécessaire de se doter d'un chef de projet permanent. Compte tenu de la nature des fonctions, de la spécificité des missions et des compétences requises, l'emploi de Chef de projet « Pôle des Cultures Numériques », transition numérique et nouvelles intelligences du territoire est susceptible d'être occupé par un agent contractuel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de cet emploi et d'autoriser le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures relatives au recrutement.

MARCHÉS PUBLICS

17/66 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.
Adopté à l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

ACHATS TRANSVERSAUX

17/67 Fourniture de denrées alimentaires à destination de la restauration scolaire, de la petite enfance et du restaurant municipal - Autorisation de signature des marchés.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des marchés afférents conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

CONTENTIEUX

17/68 Protection fonctionnelle.
Adopté à la majorité

Suite à un dépôt de plainte de Monsieur Eric DILLIES à l'encontre de Madame Martine AUBRY, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Madame AUBRY, en application du 2ème alinéa de l'article L.2123-34 du CGCT.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

17/69 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'artisanat et des Services 2015/2020 - Soutien aux postes de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) et du Groupement des Acteurs Economiques de Lille-centre (GAEL).**
Adopté à l'unanimité

Créée en 1970 pour fédérer le commerce du centre-ville et des différents quartiers de la Ville, la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) est considérée par les institutions comme un interlocuteur essentiel pour le commerce lillois. Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL) contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client. Il promeut et anime le centre-ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle et assure avec les décideurs et acteurs locaux sa bonne gestion. Il favorise également toutes autres actions permettant la dynamisation du commerce et du centre-ville. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire, en 2017, son soutien à la FLCAS à hauteur de 55.000 € ainsi qu'au GAEL pour 55.000 €

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

17/70 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce et de l'Artisanat et des Services 2015/2020 - Animations commerciales et promotion des marchés de plein air - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2017, dans le cadre du PLA Commerce, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions à ces organismes, pour un montant total de 15.804,35 € au titre de la délégation Commerce et de 2.778 € au titre de la délégation Marchés de plein air.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

17/71 Aides aux associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2017.

Adopté à

l'unanimité il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations sportives pour un montant total de 998.329 €

17/72 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 33.000 €

17/73 Opération Lille Neige - Village d'hiver - Fixation des tarifs des droits d'accès aux patinoires - Approbation du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification applicable pour l'opération Lille Neige et le règlement intérieur qui fixe les conditions de participation du public aux activités mises en place.

17/74 Palais des Sports Saint-Sauveur - Convention d'occupation du domaine public - Fixation de la redevance pour l'occupation du site par le Lille Métropole Basket

Adopté à

l'unanimité SASP.

La Ville souhaite autoriser l'occupation du Palais des Sports par le Lille Métropole Basket SASP. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation des locaux.

17/75 Travaux d'aménagement de divers équipements sportifs - Année 2017 - Métropole Européenne de Lille - Fonds de concours - Admission en recettes.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation de fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille afin de financer partiellement des travaux d'investissement dans des équipements sportifs.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

17/76 Exercice 2017 - Fiscalité Directe Locale - Information sur les bases prévisionnelles
Adopté à la majorité **2017 et vote des taux 2017.**

Il est proposé, pour l'exercice 2017, de reconduire les taux de 2016, soit 33,55 % pour la taxe d'habitation, 29,06 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 16,65 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

17/77 Budget Principal - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2017.
Adopté à la majorité

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2017 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au cours de la séance du 1er décembre 2016.

17/78 Budget Primitif 2017 - Programmes d'équipement de la section d'investissement -
Adopté à la majorité **Autorisations de programme et crédits de paiement.**

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

17/79 Modification du règlement budgétaire et financier de Lille-Lomme-Hellemmes.
Adopté à

l'unanimité Il s'agit de mettre à jour le règlement budgétaire et financier en fonction des évolutions réglementaires notamment à la loi Notré et de l'adapter à nos règles de gestion.

17/80 Matériels municipaux - Véhicules automobiles - Demande à l'Etat de procéder à
Adopté à leur aliénation avec publicité et concurrence.
l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Une vente aux enchères aura lieu, dans ce cadre, le 14 février 2017. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de 21 véhicules automobiles municipaux, légers et lourds.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

17/81 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2017.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 32.000 €

ARCHIVES

17/82 Sollicitation de prêt auprès de la Direction du Patrimoine Culturel de la Ville.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du prêt à l'Université de Lille, Sciences et Technologies d'une lettre d'invitation présentant l'ensemble des conférences universitaires organisées en 1917.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

17/83 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Le quartier concerné est Lille-Centre (2 demandes de subventions).

17/84 **Désaffectation du logement de fonction enseignant de l'école Mozart, sis 1 parvis**

Adopté à **Saint-Michel à Lille.**

l'unanimité

Afin d'agrandir les locaux de l'école Mozart, la Ville de Lille souhaite récupérer le logement de fonction enseignant, qui est libre d'occupation. Une procédure de désaffectation a été engagée et soumise pour décision au Conseil Municipal.

17/85 **Désaffectation du logement de fonction enseignant de l'école Desbordes Valmore,**

Adopté à **sis 2 rue Guillaume Tell à Lille.**

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite récupérer ce logement de fonction enseignant afin de le destiner à un autre usage. Une procédure de désaffectation a été engagée et soumise pour décision au Conseil Municipal.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

17/86 Droits des Femmes - Subventions aux associations – 1^{ère} répartition.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations oeuvrant pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette première répartition d'aides financières, au titre de l'année 2017, concerne sept structures et s'élève à 31.550 €

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

17/87 **Adhésion de la Ville à l'association constitutive de l'organisme foncier solidaire**
Adopté à **de la métropole lilloise - Cotisation annuelle 2017.**
l'unanimité

La Ville de Lille soutient le développement de logements abordables pour tous, notamment en soutenant la production de logement en accession aidée à la propriété pour des ménages ayant des ressources modestes ou intermédiaires. La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a créé les organismes de foncier solidaire. Conformément à la politique de l'habitat qu'elle mène sur son territoire, la Ville de Lille souhaite adhérer à l'association constitutive de l'organisme foncier solidaire de la métropole lilloise. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville à cette association et d'autoriser le paiement de la cotisation due pour l'année 2017

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Véronique BACLE

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

17/88 Conseil Municipal d'Enfants - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité A l'approche du renouvellement du Conseil Municipal d'Enfants (CME), qui va entamer un nouveau mandat après les élections des 10 et 11 janvier 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver quelques modifications au règlement intérieur du CME, relatives principalement au comité de rédaction du mini-Lille, journal du CME créé durant le mandat 2015-2016.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

17/89 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne**
Adopté à **foi présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances et de charger l'élu de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

17/90 **Versement d'une subvention à l'Association Régionale de Défense des Victimes
Adopté à** **de l'Amiante (ARDEVA).**
l'unanimité

L'Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante (ARDEVA) aide les victimes de cancers d'origine professionnelle dus à l'amiante et alerte sur les risques liés à la présence d'amiante. L'ARDEVA sollicite la Ville de Lille pour le versement d'une subvention nécessaire au fonctionnement de son action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 €

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

17/91 Projet Alternatives aux écrans - Programmation 2017.

Adopté à

l'unanimité Le projet Alternatives aux écrans vise, depuis plusieurs années, à répondre à la trop grande exposition des enfants aux écrans. Il porte sur deux volets : une sensibilisation des parents aux risques des écrans et un accompagnement des familles sur les activités qu'ils peuvent avoir à la maison, comme alternative à l'utilisation des écrans (lecture, jeux de société...). Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 6.550 €

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

17/92 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat avec le**
Adopté à **Lyceum Club International Lille Flandre.**
l'unanimité

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec le Lyceum Club International Lille Flandre pour l'organisation d'un concours de musique de chambre proposé aux élèves du Conservatoire. Les lauréats repartiront avec un prix musical remis par le Lyceum Club de 600 € pour monter un projet en rapport avec leur discipline musicale.

17/93 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Remboursement des frais de transport**
Adopté à **des membres de jurys de concours et d'examens.**
l'unanimité

Il est proposé de modifier les modalités de remboursement des frais de transport des membres de jurys de concours et d'examens du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille. Le système de remboursement au forfait qui est en place depuis novembre 2014 n'est pas satisfaisant. Il convient donc de préciser de nouvelles dispositions pour le remboursement de ces membres de jurys, qui facilitent le travail comptable et permettent des économies à la Ville.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

ACTION FONCIÈRE

**17/94 Quartier de Lille-Sud - Opération "Exide Europe" - Note et bilan de clôture
Adopté à de la concession d'aménagement à la SORELI.
l'unanimité**

En mai 2015, la Ville a demandé à la SORELI la résiliation par anticipation de la concession d'aménagement "Exide Europe" au 31 décembre 2015. La Ville a délibéré le 22 janvier 2016 sur le pré-bilan de clôture de l'opération. Il convient d'approuver la note et le bilan de clôture et de prévoir l'admission en recette de l'excédent versé à la SORELI arrêté à la somme de 7.577,51 €

**17/95 Quartier du Vieux-Lille - Cession de l'immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine
Adopté à au profit de la société SOFIDE.
l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine. N'ayant plus l'utilité de ce bien, la Ville a donc lancé une consultation le 9 novembre 2015. L'offre du Groupe SOFIDE propose une programmation adaptée compte tenu des particularités du bâtiment existant et de la technicité du site. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de cet immeuble à la société SOFIDE.

**17/96 Quartier de Wazemmes - Parcelle sise rue Jules Lefebvre - Achat auprès de la
Adopté à société JRP Marketing.
l'unanimité**

La société JRP Marketing est propriétaire de la parcelle sise à Lille, rue Jules Lefebvre, pour 17 m² qui se trouve, de fait, incorporée dans l'emprise de la salle de sport appartenant à la Ville située 85 rue des Stations. La Ville souhaite donc régulariser cette situation foncière. La société JRP Marketing ayant accepté de vendre, il convient de décider cet achat au prix négocié de 11.000 €

HABITAT DURABLE

**17/97 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat,
Adopté à développement durable et ravalement de façades.
l'unanimité**

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblés proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

17/98 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Demande de remboursement.**
Adopté à l'unanimité

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Il s'agit de demander le remboursement de l'aide à un ménage qui n'a pas utilisé tout ou partie de l'argent versé (230 €).

17/99 **PMRQAD - Avenant à la convention tripartite.**

Adopté à

l'unanimité

Les études ont amené à modifier les périmètres d'intervention et la programmation habitat sur le site Simons à Lille-Sud dans le cadre de la convention ANRU PMRQAD. Ainsi, le projet n'intègre plus la création d'espaces publics et propose la création de 70 logements neufs (32 dans la convention initiale) suite aux extensions des périmètres d'intervention. La modification du projet n'affecte pas la participation financière de la Ville qui est maintenue à enveloppe constante. Cette convention a pour objet d'acter la suppression des espaces publics dans le projet, une participation en apport en nature pour 193.400 € et la modification de la participation globale de fonctionnement.

17/100 **Requalification de la cité Saint-Maurice - Convention de partenariat financier entre Partenord Habitat et la Ville.**

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la requalification de la cité Saint-Maurice, Partenord Habitat, propriétaire d'un immeuble collectif dans la cité, souhaite participer au projet compte tenu du fait qu'il s'intègre dans une démarche de développement durable et qu'il permet de meilleures conditions de vie des usagers, tant en termes de sécurité qu'en termes environnementaux, dans une démarche de régulation des charges. Conformément à la délibération cadre n° 16/436 du 17 juin 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat financier entre Partenord Habitat et la Ville définissant la participation de Partenord Habitat à l'opération.

17/101 Requalification de la cité Saint-Maurice - Convention de groupement de commandes entre Partenord Habitat, Soliha et la Ville - Désignation du représentant de la Ville dans la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
Adopté à l'unanimité

Afin de coordonner les différentes interventions nécessaires au projet de requalification de la cité Saint-Maurice (rénovation du collectif Partenord, patrimoine Soliha, aménagements extérieurs, démarche de développement durable), il est proposé un groupement de commandes entre Partenord Habitat, Soliha et la Ville pour une maîtrise d'œuvre unique. Cette dernière permettra de définir un projet d'ensemble cohérent en respectant les ambitions en terme de patrimoine, de développement durable et de performance énergétique avec une architecture et des solutions techniques identiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre Partenord Habitat, Soliha et la Ville, et de désigner le représentant de la Ville dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Séance du 20 janvier 2017

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

17/102 **Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**
Adopté à la
majorité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un total de 7.600 €